



**Décision n° CODEP-DEU-2012-064998 du 18 décembre 2012  
de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément  
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, homologuée par l’arrêté du 8 juillet 2008, notamment ses articles 17 à 19 ;

Vu les demandes présentées par chaque laboratoire figurant en annexe II de la présente décision ;

Sur la proposition émise par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 21 novembre 2012.

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les laboratoires figurant en annexe II sont agréés dans les conditions définies à l’article 2 pour effectuer les mesures de la radioactivité de l’environnement mentionnées à l’article R. 1333-11 du code de la santé publique.

**Article 2**

Les catégories d’agrément correspondant aux différentes matrices environnementales analysées et aux mesures effectuées par les laboratoires sur ces matrices sont définies dans la grille figurant en annexe I.

Les agréments sont accordés pour la réalisation des mesures définies dans les tableaux de l'annexe II, pour les matrices indiquées en titre de chaque tableau et pour les dates de validité figurant en regard des mesures sur lesquelles porte l'agrément.

### **Article 3**

La liste de l'ensemble des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

### **Article 4**

La présente décision entre en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Article 5**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 18 décembre 2012.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et par délégation,  
Le Directeur général adjoint

Jean-Luc LACHAUME

**ANNEXE I**  
**à la Décision n° CODEP-DEU-2012-064998 du 18 décembre 2012 portant agrément**  
**de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement**

**- Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement -**

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 6)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code :	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambiant (sol/air)
.._01	Radionucléides émetteurs $\gamma$ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-
.._02	Radionucléides émetteurs $\gamma$ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-
.._03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-
.._04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-
.._05	$^3\text{H}$	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-
.._06	$^{14}\text{C}$	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-
.._07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-
.._08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-
.._09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-
.._10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-
.._11	$^{226}\text{Ra}$ + descendants	1_11	2_11	3_11	-	$^{222}\text{Rn}$ : 5_11	-
.._12	$^{228}\text{Ra}$ + descendants	1_12	2_12	3_12	-	$^{220}\text{Rn}$ : 5_12	-
.._13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-
.._14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-
.._15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-
.._16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16
.._17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-

**ANNEXE II**  
**à la Décision n° CODEP-DEU-2012-064998 du 18 décembre 2012 portant agrément**  
**de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement**

**Tableau 1 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « eau » (type 1)**

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « eau » (type 1)																	Date de début validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ANDRA – Centre de l'Aube	Soulaines-Dhuys (10)													X					01/01/2013	31/12/2016

**Tableau 2 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « sols » (type 2)**

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « sol » (type 2)																	Date de début validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/LAE	Lyon (69)													X					01/01/2013	31/12/2017
ALGADE/LED	Bessines-sur-Gartempe (87)													X					01/01/2013	31/12/2017
ANDRA – Centre de l’Aube	Soulaines-Dhuys (10)													X					01/01/2013	31/12/2013
AREVA NC/La Hague	Beaumont-Hague (50)													X					01/01/2013	31/12/2017
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez-Durance (13)													X					01/01/2013	31/12/2017
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)													X					01/01/2013	31/12/2017
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)													X					01/01/2013	31/12/2017
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)													X					01/01/2013	31/12/2017
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)													X					01/01/2013	31/12/2017
FBFC	Romans (26)								X										01/01/2013	30/12/2017
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)													X					01/01/2013	31/12/2017

**Tableau 3 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « biologique » (type 3)**

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « biologique » (type 3)																	Date de début validité ou de renouvellement	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/LAE	Lyon (69)									X <sup>1</sup>	X	X	X					X	01/01/2013	31/12/2017
ALGADE/LED	Bessines-sur-Gartempe (87)									X	X	X	X						01/01/2013	31/12/2017
ANDRA – Centre de l’Aube	Soulaines-Dhuys (10)									X									01/01/2013	31/12/2013
AREVA NC/ Bessines SEPA/SAN	Bessines-sur-Gartempe (87)											X							01/01/2013	31/12/2013
AREVA NC/ Bessines SEPA/SAN	Bessines-sur-Gartempe (87)									X								X	01/01/2013	31/12/2017
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)									X		X	X					X	01/01/2013	31/12/2017
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)									X <sup>1</sup>		X	X					X	01/01/2013	31/12/2017
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)									X <sup>1</sup>	X <sup>2</sup>	X	X					X	01/01/2013	31/12/2017
FBFC	Romans (26)									X								X	01/01/2013	31/12/2017
Institut de physique nucléaire IPNL/Labrador	Villeurbanne (69)									X <sup>1</sup>	X <sup>2</sup>	X	X						01/01/2013	31/12/2017
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)									X	X	X	X					X	01/01/2013	31/12/2017

**1 : mesures par spectrométrie gamma avec hypothèses sur les équilibres radioactifs**

**2 : mesures de <sup>228</sup>Th et <sup>232</sup>Th par spectrométrie gamma avec hypothèses sur les équilibres radioactifs**

**Tableau 4 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type « gaz air » (type 5)**

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « gaz air» (type 5)																	Date de début validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17			
EDF CNPE Fessenheim	Fessenheim (68)					X														01/01/2013	30/06/2014